

Le 28/06/2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Etat, la Métropole du Grand Paris et l'ADEME Île-de-France renouvellent leur coopération pour atteindre les objectifs de neutralité carbone

A l'occasion du salon de l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF), Marc Guillaume, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris, Jérémie Almosni, Directeur Régional Ile-De-France de l'ADEME, renouvellent leur partenariat en signant une convention visant à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Ce partenariat d'une durée de trois ans signé le 31 mai 2022 fait suite à une première convention sur la période 2017-2019, qui a notamment permis de mettre en place une stratégie d'intervention et des outils opérationnels dans le cadre de l'élaboration du Plan climat air énergie métropolitain (PCAEM).

« L'action des territoires, au plus près des Français, est essentielle pour répondre au défi de la neutralité carbone. Ce partenariat renouvelé avec la Métropole du Grand Paris se traduira par des actions concrètes pour réduire la pollution de l'air, adapter notre cadre de vie au changement climatique, ou encore réduire nos consommations d'énergie. Il témoigne de la mobilisation de l'Etat pour accompagner les collectivités dans la transition écologique de leur territoire. » **Marc Guillaume, Préfet de région Ile-de-France, Préfet de Paris**

« Par son Plan climat air énergie métropolitain (PCAEM) et l'ensemble des politiques publiques qu'elle met en place, la Métropole du Grand Paris entend mobiliser tous les leviers pour une meilleure transition écologique et énergétique. L'Etat et l'ADEME constituent des partenaires privilégiés pour accélérer cette transition à nos côtés. Ce partenariat démontre notre volonté de travailler ensemble, et permet de bénéficier de moyens supplémentaires pour l'atteinte de nos objectifs partagés. » **Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris.**

« La poursuite de cette coopération est un atout pour répondre à l'urgence climatique, accélérer la transition écologique et concrétiser l'ambition de la Métropole du Grand Paris. Le rôle des métropoles est clé pour atteindre les objectifs de neutralité carbone et assurer la transition des territoires. Notre rôle, au sein de l'ADEME Ile-de-France, est de mettre nos capacités d'expertise et de conseil à disposition, notamment des acteurs des territoires, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche de sobriété, d'atténuation et d'adaptation. » **Jérémie Almosni, Directeur Régional Ile-De-France de l'ADEME.**

Une coopération pour accélérer la transition du territoire de la Métropole du Grand Paris

Cette convention tripartite a pour objectif de faciliter et d'accélérer la mise en œuvre des projets métropolitains qui contribuent aux objectifs suivants :

- **Atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050**, en alignement avec la trajectoire 2°C issue de l'Accord de Paris et le Plan Climat national ;
- **Reconquérir la qualité de l'air**, avec le respect dès 2024 des seuils fixés par la directive européenne et d'ici 2030 des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé en matière de concentration de polluants atmosphériques ;

- **Accélérer la transition énergétique**, avec un parc immobilier bâti 100% bas-carbone et un mix énergétique composé à 60% d'énergies renouvelables et de récupération en 2050, dont 30% produites localement ;
- **Adapter la Métropole et les métropolitains au changement climatique**, avec le développement d'îlots de fraîcheur, le retour de l'eau et de la nature en ville.

Un accompagnement clé en main pour atteindre les objectifs du Plan Climat Air Energie métropolitain

La Métropole du Grand Paris, qui rassemble 131 communes et plus de 7,2 millions d'habitants, a adopté à l'unanimité le 12 novembre 2018 le Plan climat air énergie métropolitain (PCAEM), qui place au cœur de ses priorités l'ambition d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. L'Etat et l'ADEME Ile-de-France ont un rôle majeur à jouer dans la concrétisation de cette ambition.

Le programme opérationnel partenarial entre la Métropole du Grand Paris et l'ADEME Ile-de-France est structuré autour de trois domaines de coopération, qui seront notamment réévalués chaque année dans le cadre d'une feuille de route opérationnelle :

- **Villes et territoires durables**, avec notamment l'accompagnement à la mise en œuvre et l'animation du Plan climat air énergie métropolitain ou encore l'amélioration de la qualité de l'air ;
- **Transition énergétique**, avec notamment l'accélération de la rénovation énergétique des bâtiments ;
- **Economie circulaire**, avec notamment le déploiement d'outils au service des collectivités telle que les plateformes territoriales de l'économie circulaire.

A propos de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1er janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences suivantes :

- Développement et aménagement économique, social et culturel ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ;
- Aménagement de l'espace métropolitain ;
- Politique locale de l'habitat ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

<https://www.metropolegrandparis.fr/fr>



L'ADEME EN BREF

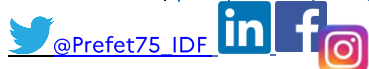
À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de la Transition énergétique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

www.ademe.fr



Contact presse Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr



Contact presse Métropole du Grand Paris

Maria BREIDY- Directrice de la communication et des relations presse de la Métropole du Grand Paris - presse@metropolegrandparis.fr

Contacts presse ADEME

Tiphaine ARMAND - tiphaine.armand@havas.com

Myriam HAMZA - myriam.hamza@havas.com